



Service Activités Scolaires et Périscolaires
Téléphone : 02 47 50 09 79
Télécopie : 02 47 50 27 69
Courriel : jeunesse.stmartinlebeau@orange.fr

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

RESTAURANT SCOLAIRE
GARDERIES PERISCOLAIRES
TRANSPORT COMMUNAL
ATELIERS PERISCOLAIRES (NAP)

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

ENFANT

Nom : Prénom :

Ecole fréquentée : Maternelle Françoise Dolto Elémentaire La Bergeronnerie

Classe :

Date de Naissance : Sexe : M F

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM		
PRENOM		
LIEN DE PARENTE		
ADRESSE		
CODE POSTAL		
VILLE		
☎ DOMICILE		
📞 PORTABLE		
E-mail @		
PROFESSION		
EMPLOYEUR		
☎ TRAVAIL		

Situation familiale : MARIES DIVORCES SEPARES UNION LIBRE PACSES AUTRE

Merci de nous fournir tout document officiel et juridique dans les cas suivants : pas de droit de visite, perte de l'autorité parentale.

NUMERO ALLOCATAIRE CAF : Nombre d'enfants à charge :

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE DE L'ENFANT (OBLIGATOIRE - Fournir une attestation)

Nom de l'organisme : N° de contrat :

INSCRIPTIONS

2017/2018

RESTAURANT SCOLAIRE

Vous avez la possibilité de choisir entre une inscription en « occasionnel » ou par « forfait ».
Ce choix est fait pour l'année scolaire, sauf demande exceptionnelle écrite et justifiée (perte d'emploi, congé longue maladie ou maternité).

Les repas en occasionnel sont payables d'avance par l'achat de tickets auprès du service scolaire à la mairie. Votre solde de repas sera disponible auprès du service scolaire.

ECOLE MATERNELLE (Cocher la formule choisie)

Repas occasionnel (3.20 €)

Forfait Mensuel (39.62 €)

ECOLE ELEMENTAIRE (Cocher la formule choisie)

Repas occasionnel (3.34 €)

Forfait Mensuel (41.96 €)

GARDERIES PERISCOLAIRES

A l'école élémentaire : de 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h45. Le mercredi midi de 11h45 à 12h45.

A l'école maternelle : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h45. Le mercredi midi de 11h30 à 12h30.

Aucun enfant ne sera pris en charge avant 7h30. Ne laissez jamais votre enfant seul au portail.

La tarification se fait à la demi-heure : 0.60 € / demi-heure

- La facturation de la première séance du matin se déclenche à 7h35 à l'école élémentaire
- La séance de 18h30 à 18h45 à l'école maternelle n'est pas facturée
- Toute arrivée après 18h45 dans les deux écoles sera facturée une séance supplémentaire

ECOLE MATERNELLE : MATIN SOIR MERCREDI MIDI

ECOLE ELEMENTAIRE: MATIN SOIR MERCREDI MIDI

Pour la garderie du mercredi midi, merci d'en informer le service scolaire le lundi qui précède.

PAIEMENT RESTAURANT SCOLAIRE / GARDERIE

Choix du paiement (Cocher la formule choisie)

Prélèvement bancaire (Fournir un RIB) **UNIQUEMENT POUR LES FORFAITS**

Votre avis de prélèvement sera désormais disponible sur le Portail Famille e-enfance de la collectivité (voir informations au dos).

Espèces/Chèque en mairie (A l'ordre du trésor Public)

TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

Le transport scolaire communal passe par les arrêts suivants (Cocher l'arrêt de votre enfant) :

- | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| 81 rue de Chenonceaux | <input type="checkbox"/> | 41 rue de Chenonceaux | <input type="checkbox"/> | Impasse des Sables | <input type="checkbox"/> |
| Les Maraîchers | <input type="checkbox"/> | Vaumorin | <input type="checkbox"/> | Les Tilleuls | <input type="checkbox"/> |
| Les Jardins | <input type="checkbox"/> | Gros Buisson | <input type="checkbox"/> | Vieux Four | <input type="checkbox"/> |
| Rue de Saignes | <input type="checkbox"/> | <u>CARTE DES ARRETS ET HORAIRES DISPONIBLES AU SERVICE SCOLAIRE</u> | | | |

Tarif : Carte annuelle 150 €

Règlement : (Cocher la formule choisie)

- je règle la totalité à l'inscription je choisis le prélèvement automatique en 2 fois)
(75 € prélevé en septembre 2017 et 75 € prélevé en janvier 2018)

ATELIERS PERISCOLAIRES (NAP)

ECOLE MATERNELLE (uniquement les grandes sections)

Les ateliers ont lieu tous les jours de 13h30 à 14h15. L'inscription se fait à l'année.



ECOLE ELEMENTAIRE (pour tous)

Les ateliers ont lieu tous les jours de 16h00 à 16h45. L'inscription se fait à l'année.

FRAIS D'INSCRIPTION ANNUELS (à régler en une fois à l'inscription)

ENFANTS INSCRITS AUX NAP	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET +
ECOLE ELEMENTAIRE	25 €	40 €	50 €
ECOLE MATERNELLE	15 €	25 €	30 €
FRATRIE SEPARÉE (1 enfant dans chaque école)		35 €	
FRATRIE SEPARÉE (1 enfant dans une école, et 2 enfants dans l'autre école)			40 €

Mon enfant participera aux NAP

ne participera pas aux NAP

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Un dossier d'inscription par enfant dûment complété
- Une fiche sanitaire par enfant
- La photocopie des vaccins obligatoires
- La photocopie du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place avec l'école ou le certificat médical du médecin traitant en cas de difficultés de santé (maladie, allergies et/ou intolérances alimentaires) nécessitant une attention et prise en charge particulières
- Une photo d'identité (récente)
- L'attestation d'assurance et/ou de responsabilité civile (au plus tard à la rentrée de septembre 2017)
- Un Relevé d'Identité Bancaire pour le prélèvement automatique
- Le règlement des frais d'inscriptions annuels aux NAP (par chèque ou espèces, encaissement en septembre 2017)

INFORMATIONS IMPORTANTES

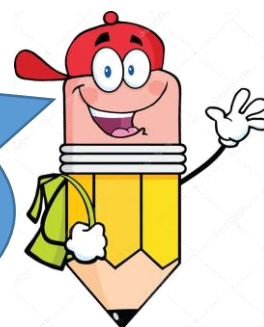
→ **L'INSCRIPTION DE VOTRE(VOS) ENFANT(S) NE SERA PRISE EN COMPTE QUE SI VOUS ETES A JOUR DE VOS PAIEMENTS AUPRES DU SERVICE PERISCOLAIRE OU DE LA TRESORERIE PUBLIQUE D'AMBOISE.**

→ Veuillez remplir un dossier complet par enfant. Aucun dossier ne sera pris par les animateurs ou par les enseignants dans les écoles et/ou les services de garderie et restaurant scolaire.

→ LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE IMPERATIVEMENT REMIS AU SERVICE SCOLAIRE AVANT LE 7 JUILLET 2017 (au plus tard).

Du nouveau à la rentrée !!

A la rentrée de septembre 2017, vous aurez accès à un Portail Famille e-enfance grâce à un identifiant et un mot de passe qui vous seront attribués et envoyés par courrier. Votre compte famille vous donnera accès à vos avis de prélèvements, votre historique de consommation, et à des informations et des documents du service scolaire.



PERMANENCES D'INSCRIPTIONS

MAIRIE

- Tous les jours de 9h00 à 12h00
- Tous les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

SUR RENDEZ-VOUS au 02 47 50 09 79 ou 07 88 35 81 87

Pour tout renseignement concernant vos inscriptions, vous pouvez contacter le Service Activités Scolaires et Périscolaires au 02 47 50 09 79.